IV.1 - Personal branding

Commencer votre personal branding en répondant aux questions du cours.

- Vos objectifs personnels et professionnels en devenant Designer UI UX $\overline{}$
- 1-Rester motivé,
- 2-Mesurer sa réussite ou ses échecs,
- 3-Affiner sa stratégie de Design,
- 4-Gagner en compétences.
- 5-Être mieux organisé.
- 6-Corriger ses défauts.
- Votre vision en tant que rédacteur dans 3 mois, 1 an et 5 ans.
- => Ma vision c'est d'aller plus loin. C'est-à-dire aller au-delà de mes limites.
- Faire le bilan de vos connaissances et compétences utiles dans votre carrière de Designer UI UX.
- =>Je suis un Designer et je suis au niveau moyen.
- Le temps que je peux consacrer à cette activité (temps plein, partiel, plage horaire de travail, activités hors professionnelle)
- => Le temps que je peux consacrer en tant que Designer est de temps plein.
- Quel revenu espéré et quel revenu minimum dois-je atteindre ?
- => Le revenu que j'espère est entre 2.500.000 fmg (500,000 ariary) 3.000.000 fmg (600,000 ariary).
- Quel type de contenu, quel genre de missions et de clients, quelles thématiques privilégier ? Dans quel(s) domaine(s) se spécialiser et devenir à terme un expert ?
- => Le genre de clients compréhensif / convivial.

Missions dans le domaine d' UI UX.

Le domaine que je me spécialiserai c'est dans l'UI UX

- Quelles perspectives d'avenir pour moi dans mon métier ?
- => Je ferai de Designer un métier d'avenir.

Quelle sera ma situation professionnelle dans 1 an. 5 ans. 10 ans ?

- => Je serai une référence.
- Déterminer ensuite votre positionnement
- Établir à une charte graphique (code couleurs, logo…) et l'appliquer à tous vos médias (blog, réseaux sociaux professionnels)

IV.2 - Textbroker

S' inscrire sur le site Textbroker et démarcher des clients jusqu' à ce que vous trouviez une mission de rédaction rémunérée.

IV.3 - Statut freelance dans votre pays

Conditions Juridiques de freelance :

Il y a l'entreprise individuelle (EI) :

L'entreprise et l'individu constituent une seule personne. C'est la démarche la plus facile et la moins imposée, mais il faut savoir que les avoirs professionnels et personnels sont solidaires. En cas de saisie judiciaire, vos affaires personnelles feront partie des biens concernés. L'entreprise individuelle n'a pas le droit de faire appel à un salaire.

Obligation comptable :

Non, sur ce point, aucun texte de loi n'oblige formellement un entrepreneur à recourir aux services d'un expert-comptable. En revanche, si celui-ci veut externaliser la tenue de sa comptabilité, il a l'obligation de faire appel à un expert-comptable. Subtil ? Un peu...

C'est que, seul un expert-comptable est habilité à tenir la comptabilité d'entreprises tierces.